

# La fréquentation de services de garde par les enfants des Premières Nations vivant hors réserve et les enfants métis et inuits âgés de 1 à 5 ans : analyse de la satisfaction des parents et de la sensibilité culturelle dans les différents modes de garde d'enfants, 2022

*Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mardi 20 janvier 2026*

---

En 2022, les parents d'enfants autochtones utilisant un programme d'aide préscolaire aux Autochtones étaient plus satisfaits de leur fournisseur de services de garde que ceux ayant recours à des services en centre. Ce niveau de satisfaction plus élevé repose sur une meilleure adéquation des services avec les valeurs et les coutumes traditionnelles et culturelles des familles autochtones et d'une plus grande sensibilité à leurs besoins particuliers.

Une nouvelle étude fondée sur les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2022 se penche sur la fréquentation de services de garde par les enfants des Premières Nations vivant hors réserve et les enfants métis et inuits âgés de 1 à 5 ans. L'étude porte plus particulièrement sur la satisfaction des parents quant aux modes de garde, leur pertinence sur le plan culturel, la langue qui y est parlée, les préférences à leur égard, les obstacles à leur utilisation et le profil socioéconomique des enfants fréquentant un service de garde.

## **Parmi les enfants autochtones qui bénéficient d'un service de garde, environ 6 sur 10 fréquentent un service de garde en centre et 1 sur 20 bénéficie d'un programme d'aide préscolaire aux Autochtones**

En 2022, parmi les enfants autochtones âgés de 1 à 5 ans, 49,3 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve, 55,9 % des enfants métis et 36,2 % des enfants inuits fréquentaient un service de garde. Parmi les enfants fréquentant un service de garde, environ 6 enfants des Premières Nations et enfants métis sur 10 et 1 enfant inuit sur 2 bénéficiaient de services de garde en centre comme principal mode de garde, et les proportions étaient plus faibles en ce qui concerne les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones (tableau 1).

La fréquentation de services de garde d'enfants était plus élevée dans les grands centres urbains que dans les plus petits centres de population et les régions rurales. Les parents d'enfants inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (56,2 %<sup>E</sup>) ont affiché une proportion d'enfants qui fréquentaient un service de garde près de deux fois plus élevée que celle de leurs homologues vivant à l'intérieur de l'Inuit Nunangat (30,1 %).



**Tableau 1**  
**Proportion d'enfants autochtones qui fréquentent actuellement un service de garde, selon l'identité autochtone et le principal mode de garde, 2022**

	Enfants des Premières Nations vivant hors réserve	Enfants métis	Enfants inuits	Ensemble des enfants autochtones
	%			
<b>Total des enfants fréquentant actuellement un service de garde</b>	<b>49,3</b>	<b>55,9</b>	<b>36,2</b>	<b>51,1</b>
<b>Principal mode de garde d'enfants, trois catégories</b>				
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones <sup>1</sup>	6,3	2,3	16,3	5,1
Service de garde d'enfants en centre <sup>2</sup>	58,6	60,7	50,1 <sup>E</sup>	58,8
Service de garde d'enfants en milieu familial <sup>3</sup>	35,1	37,0	33,6 <sup>E</sup>	36,1

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1. Les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones comprennent le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN) ou les programmes de garderie destinés aux Premières Nations, aux Inuit ou aux Métis.
2. Les services de garde d'enfants en centre comprennent les garderies, les garderies éducatives (prémamanuelle), les programmes préscolaires, les centres de la petite enfance (CPE) ou les programmes de garde avant ou après l'école.
3. Les services de garde d'enfants en milieu familial comprennent la garde par une personne apparentée autre que le parent, la garde au domicile de l'enfant par une personne non apparentée (p. ex. une nourrice), une garderie en milieu familial (p. ex. service de garde d'enfants dans une résidence privée) et d'autres modes de garde.

Source(s) : Enquête auprès des peuples autochtones, 2022 (3250).

**La satisfaction des parents, le soutien culturel et la compréhension des familles autochtones par le fournisseur de services de garde sont supérieurs dans les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones**

En 2022, les parents d'enfants autochtones fréquentant un programme d'aide préscolaire aux Autochtones étaient presque trois fois plus susceptibles d'être très satisfaits de leur fournisseur de services de garde et de la façon dont les valeurs et les coutumes traditionnelles et culturelles autochtones étaient partagées que les parents d'enfants fréquentant un service de garde en centre (58,5 %<sup>E</sup> par rapport à 21,9 %). Des tendances semblables ont été observées chez les parents ayant indiqué que leur fournisseur de services de garde comprenait bien ou très bien les besoins des familles d'origine autochtone.

Parmi les parents d'enfants autochtones fréquentant un service de garde, 48,6 % des parents d'enfants des Premières Nations vivant hors réserve, 29,8 % des parents d'enfants métis et 64,2 %<sup>E</sup> des parents d'enfants inuits ont indiqué que leur mode de garde offrait un environnement qui encourageait l'apprentissage des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles autochtones (tableau 2). Plus de 9 parents sur 10 d'enfants autochtones fréquentant un programme d'aide préscolaire aux Autochtones ont fait état d'un environnement adapté à leur culture, une proportion près de trois fois supérieure à celle observée chez les parents d'enfants fréquentant un service de garde en centre ou en milieu familial.

Les langues autochtones étaient plus couramment parlées dans les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones. La moitié (50,7 %<sup>E</sup>) des enfants inuits parlaient régulièrement une langue autochtone dans leur principal mode de garde, tout comme 8,8 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve et 2,3 % des enfants métis.

**Tableau 2**

**Pourcentage d'enfants fréquentant un service de garde dont les parents ont déclaré que le principal mode de garde offre un environnement qui favorise l'apprentissage des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles autochtones, selon l'identité autochtone, 2022**

	Enfants des Premières Nations vivant hors réserve	Enfants métis	Enfants inuits	Ensemble des enfants autochtones
	%			
<b>Tous les modes de garde</b>				
Oui, toujours ou quelque peu	48,6	29,8	64,2 <sup>E</sup>	41,4
Non	51,4	70,2	35,8 <sup>E</sup>	58,6

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

Source(s) : Enquête auprès des peuples autochtones, 2022 (3250).

**Le programme d'aide préscolaire aux Autochtones est l'option préférée des parents à la recherche d'un autre mode de garde**

Parmi les parents d'enfants autochtones fréquentant un service de garde en 2022, environ le cinquième des parents d'enfants des Premières Nations vivant hors réserve (20,7 %) et d'enfants inuits (19,4 %), ainsi que 15,4 % des parents d'enfants métis auraient préféré un autre mode de garde. Pour la plupart de ces parents, l'autre mode de garde privilégié était les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones, suivis des services de garde en centre (tableau 3).

Parmi les parents qui auraient préféré un autre mode de garde d'enfants, le tiers (33,6 %) ont déclaré que les coûts élevés constituaient le principal obstacle à l'utilisation de ce mode, le quart (25,3 %) ont indiqué que les services de garde destinés aux Autochtones n'étaient pas offerts, alors qu'un autre quart (24,9 %) figuraient sur une liste d'attente pour ces services.

Tableau 3

**Pourcentage d'enfants autochtones fréquentant un service de garde dont les parents ont déclaré préférer d'autres modes de garde, selon le mode de garde préféré et l'identité autochtone, 2022**

	Enfants des Premières Nations vivant hors réserve	Enfants métis	Enfants inuits	Ensemble des enfants autochtones
	%			
Programme d'aide préscolaire aux Autochtones <sup>1</sup>	52,4 <sup>E</sup>	23,2 <sup>E</sup>	F	40,9
Service de garde d'enfants en centre <sup>2</sup>	32,3 <sup>E</sup>	45,1 <sup>E</sup>	F	37,6
Service de garde d'enfants en milieu familial <sup>3</sup>	15,2	31,7 <sup>E</sup>	F	21,4

E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones comprennent le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN) ou les programmes de garderie destinés aux Premières Nations, aux Inuit ou aux Métis.

2. Les services de garde d'enfants en centre comprennent les garderies, les garderies éducatives (prématernelle), les programmes préscolaires, les centres de la petite enfance (CPE) ou les programmes de garde avant ou après l'école.

3. Les services de garde d'enfants en milieu familial comprennent la garde par une personne apparentée autre que le parent, la garde au domicile de l'enfant par une personne non apparentée (p. ex. une nourrice), une garderie en milieu familial (p. ex. service de garde d'enfants dans une résidence privée) et d'autres modes de garde.

Source(s) : Enquête auprès des peuples autochtones, 2022 (3250).

### Note aux lecteurs

#### Remerciements

Ces travaux de recherche ont été financés grâce aux fonds du Secrétariat fédéral responsable de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, qui fait partie d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Les auteures tiennent à remercier les collègues d'EDSC de leur avoir transmis leurs connaissances et fourni des conseils et des commentaires tout au long de l'élaboration de cet article.

#### Source des données

Les données de cette diffusion proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2022, une enquête transversale représentative à l'échelle nationale menée auprès des Premières Nations vivant hors réserve, des Métis et des Inuit et élaborée par Statistique Canada. L'échantillon à l'étude comprend les enfants autochtones âgés de 1 à 5 ans.

Les réponses à l'EAPA de 2022 ont été recueillies auprès de la « personne la mieux renseignée », qui a répondu au nom de l'enfant répondant.

Les estimations suivies de la lettre « E » doivent être utilisées avec prudence, car elles sont fondées sur des échantillons de petite taille ou présentent de larges intervalles de confiance.

#### Concepts et définitions

**Identité autochtone :** La population d'identité autochtone comprend les personnes vivant hors réserve et ayant déclaré être Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuit, ainsi que les personnes ayant déclaré être Indiens inscrits ou des traités en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada et/ou les personnes ayant indiqué être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 définit les peuples autochtones du Canada comme les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada. La somme des catégories dans cette variable est supérieure à l'estimation de la population totale pour l'identité autochtone, car une personne peut s'être identifiée à plus d'une identité autochtone. Par exemple, une personne peut déclarer être Première Nation et Métis.

**Résidence à l'intérieur et à l'extérieur de l'Inuit Nunangat :** L'Inuit Nunangat est la patrie inuite, qui comprend les communautés des quatre régions inuites : Nunatsiavut (côte nord du Labrador), Nunavik (nord du Québec), le territoire du Nunavut et la région des Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest. Le terme « à l'extérieur de l'Inuit Nunangat » désigne tous les territoires situés à l'extérieur de ces quatre régions.

**Régions rurales et centres de population :** La variable de classification des centres de population et des régions rurales comprend les régions rurales, les petits centres de population (de 1 000 à 29 999 habitants), les moyens centres de population (de 30 000 à 99 999 habitants) et les grands centres de population urbains (100 000 habitants ou plus).

**Principal mode de garde d'enfants :** Il s'agit du mode de garde considéré comme la principale forme de garde de l'enfant.

**Mode de garde d'enfants :** Dans le cadre de cette étude, les services de garde d'enfants comprennent de nombreux milieux et modes de garde différents, y compris les garderies, les programmes préscolaires, les résidences privées, ainsi que la garde par des personnes apparentées et non apparentées. Les données sur l'accréditation des fournisseurs de services de garde n'ont pas été recueillies, ce qui limite l'analyse de la qualité, de la sécurité et de la conformité réglementaire pour tous les modes de garde d'enfants.

La catégorisation principale utilisée dans l'étude est la répartition en trois catégories de modes de garde d'enfants, laquelle distingue les services de garde en centre des programmes d'aide préscolaire aux Autochtones. Cette catégorisation repose sur la ventilation suivante : 1) programme d'aide préscolaire aux Autochtones (p. ex. Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques ou programmes de garderie destinés aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis); 2) services de garde en centre (p. ex. garderie, garderie éducative (prématernelle), programme préscolaire, centre de la petite enfance ou programme de garde avant ou après l'école); et 3) services de garde en milieu familial (p. ex. garde par une personne apparentée autre qu'un parent), garde par une personne non apparentée dans la maison de l'enfant (p. ex. une nourrice), garderie en milieu familial (p. ex. service de garde d'enfants dans une résidence privée), ou autre mode de garde d'enfants.

**Langue autochtone :** Comprend les langues parlées régulièrement par les enfants autochtones dans leur principal mode de garde — soit exclusivement, soit en plus du français ou de l'anglais.

### **Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3250.**

L'étude intitulée « La fréquentation de services de garde par les enfants des Premières Nations vivant hors réserve et les enfants métis et inuits âgés de 1 à 5 ans : analyse de la satisfaction des parents et de la sensibilité culturelle dans les différents milieux de garde d'enfants » est maintenant accessible ([4120002](#)), numéro 2025014.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).